

NOTE DE PRESENTATION du Budget Primitif 2026

1. Eléments de contexte économique, social, budgétaire, évolution de la population...

Au 1^{er} janvier 2026, la commune compte **6 965 habitants** selon les données INSEE, chiffre qui sert de base au calcul des ratios financiers exprimés en euros par habitant.

Le budget de fonctionnement s'élève à 9 586 000 €, tandis que le budget d'investissement atteint 3 260 000 €. Cela représente une diminution de 2 633 300 € par rapport au budget 2025, lequel avait intégré la remise en service des Marronniers ainsi que l'achèvement des travaux de ce tènement, générant des dépenses particulièrement importantes.

S'agissant de l'investissement, le budget 2026 s'inscrit dans la continuité du programme engagé et a pour objectif de finaliser les dernières opérations prévues au titre du mandat.

2. Priorités du Budget

Pour le budget d'investissement :

Deux opérations seront suivies en 2026 dans le cadre des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP).

La première concerne la reconstruction de la tribune et des vestiaires du stade Bécot, opération achevée en 2025, dont les décomptes généraux et définitifs sont attendus au cours de l'année 2026.

La seconde porte sur la reconstruction des bâtiments sinistrés lors de l'épisode de grêle, chantier dont l'achèvement est également prévu pour 2026.

Parmi les principaux projets inscrits cette année figurent également la maîtrise d'œuvre des travaux de l'église Saint-Marc, préalable indispensable à la signature de la convention avec la Fondation du patrimoine.

Sont également prévus, pour le secteur des Plaines et Varennes, d'une part la maîtrise d'œuvre du dispositif de vidéoprotection, et d'autre part les travaux nécessaires à son déploiement.

Sont également inscrits au budget, outre l'acquisition d'un nouveau camion pour les espaces verts (le précédent ayant généré des coûts de réparation particulièrement élevés lors du dernier exercice) une enveloppe destinée à l'achat de logiciels pour les services municipaux ainsi que la participation au financement du service informatique mutualisé de Roannais Agglomération (DTNSI).

En recettes, sont prévues des cessions de terrains situés dans la zone économique des Guérins et le long de la route de Saint-Vincent, en complément des restes à réaliser relatifs au foncier de la friche Bourrat (rue Parmentier).

S'ajouteront également la dotation d'investissement communal versée par Roannais Agglomération, le FCTVA ainsi que les produits issus des taxes d'aménagement.

Pour le budget de fonctionnement :

Pour 2026, les évolutions portent principalement sur les dépenses obligatoires, en particulier celles liées au personnel : prise en compte de l'effet annuel de la revalorisation du SMIC ainsi que des hausses de cotisations dues au CNFPT, au Centre de Gestion et, plus spécifiquement, à la CNRACL.

S'ajoutent également les augmentations des coûts de maintenance, des assurances, ainsi que les participations financières versées au Centre Socio-Culturel et au Centre de Supervision Urbain de Roanne pour le dispositif de vidéoprotection.

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats, le Code général des collectivités territoriales impose d'inscrire en dépense obligatoire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Cette disposition garantit une présentation fidèle de la situation financière de la collectivité, en intégrant les risques d'irrécouvrabilité.

Le montant de cette dépréciation, ainsi que ses éventuels ajustements, est établi à partir des créances figurant à l'état des restes à recouvrer depuis plus de deux ans, arrêtées au 31 décembre de l'exercice. Afin de couvrir ce besoin, une enveloppe de 29 000 € a été inscrite au budget primitif.

En recettes, figure cette année un résultat reporté de 504 k€, qui contribue à assurer l'équilibre de la section de fonctionnement.

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL

Cette section est proposée équilibrée à **9 586 000,00€**

CHAPITRES	LIBELLES	RAPPEL BP 2025	BUDGET PRIMITIF
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 148 732,00 €	3 000 850,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 064 300,00 €	4 191 900,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	45 000,00 €	56 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	964 280,00 €	470 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	345 000,00 €	347 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 321 038,00 €	1 382 150,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	171 600,00 €	100 500,00 €
67	CHARGES SPECIFIQUES	45 350,00 €	8 600,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	- €	29 000,00 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		10 105 300,00 €	9 586 000,00 €

CHAPITRES	LIBELLES	RAPPEL BP 2025	BUDGET PRIMITIF
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	602 122,61 €	503 833,00 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	65 000,00 €	34 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	186 925,00 €	136 541,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	365 506,00 €	386 800,00 €
73	IMPOTS ET TAXES (sauf 731)	1 100 979,00 €	1 100 979,00 €
731	FISCALITE LOCALE	5 326 300,00 €	5 278 948,65 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	736 681,39 €	722 540,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 591 683,00 €	1 409 600,00 €
77	PRODUITS SPECIFIQUES	40 946,00 €	12 758,35 €
78	REPRISE SUR PROVISIONS	89 157,00 €	- €
TOTAL GENERAL DES RECETTES		10 105 300,00 €	9 586 000,00 €

BP 26 (002) : excédent reporté pour 2026 (suite affectation des résultats 2025 en reserves pour 740 000 €)

SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL

Cette section est proposée équilibrée à **3 260 000,00 €**

CHAPITRES	LIBELLES	REPORTS	PROPOSITIONS NOUVELLES	CUMUL
040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	- €	136 541,00 €	136 541,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	19 281,00 €	19 281,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	466 000,00 €	466 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	67 699,16 €	27 500,00 €	95 199,16 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	310 960,87 €	111 500,00 €	422 460,87 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	311 767,25 €	581 313,89 €	893 081,14 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	1 227 436,83 €	1 227 436,83 €
TOTAL GENERAL DEPENSES		690 427,28 €	2 569 572,72 €	3 260 000,00 €

CHAPITRES	LIBELLES	REPORTS	PROPOSITIONS NOUVELLES	CUMUL
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		254 140,24 €	254 140,24 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		470 000,00 €	470 000,00 €
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	605 700,00 €	330 000,00 €	935 700,00 €
040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		347 000,00 €	347 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		19 281,00 €	19 281,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		251 618,76 €	251 618,76 €
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (reserves)		740 000,00 €	740 000,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		29 000,00 €	29 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		202 000,00 €	202 000,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		11 260,00 €	11 260,00 €
TOTAL GENERAL RECETTES		605 700,00 €	2 654 300,00 €	3 260 000,00 €

4. Montant du budget consolidé

Présentation consolidée en € du budget général (aucun budget annexe)

B.P. 2026 avec reprise des résultats 2025	SECTION D'INVESTISSEMENT (y compris restes à réaliser 2025)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT
Budget Général	3 260 000,00 €	9 586 000,00 €	12 846 000,00 €

5. Crédits d'investissement et le cas échéant crédits de fonctionnement pluriannuels

Les principales opérations d'investissement envisagées en 2025 y compris les restes à réaliser 2024 (hors travaux en régie) sont les suivantes en milliers d'euros :

Tribune et vestiaires BECOT	1 608 €
Réfection complète de rues	630 €
Reconstruction des bâtiments grêlés	600 €
Travaux Bassin Parc Bécot	325 €
80 avenue de la libération	270 €
Ilot Carnot Libération	100 €
Aménagement Parking Espace des Marronniers	94 €
Maitrise d'œuvre Eglise Saint Marc	90 €
Halle Pierre de Coubertin	32 €
Supervision chauffage Gymnase la Glacière	30 €
Assistance Maitrise d'ouvrage vidéoprotection	21 €
Colombarium jardin du souvenir	11 €
Acquisitions matériels	138 €
Autres petites opérations	170 €

6. Niveau d'endettement de la collectivité

Le capital restant dû (CRD) au 1er janvier 2026 s'élève à 3 766 766,36 €. Aucun prêt n'arrivera à échéance au cours de l'exercice.

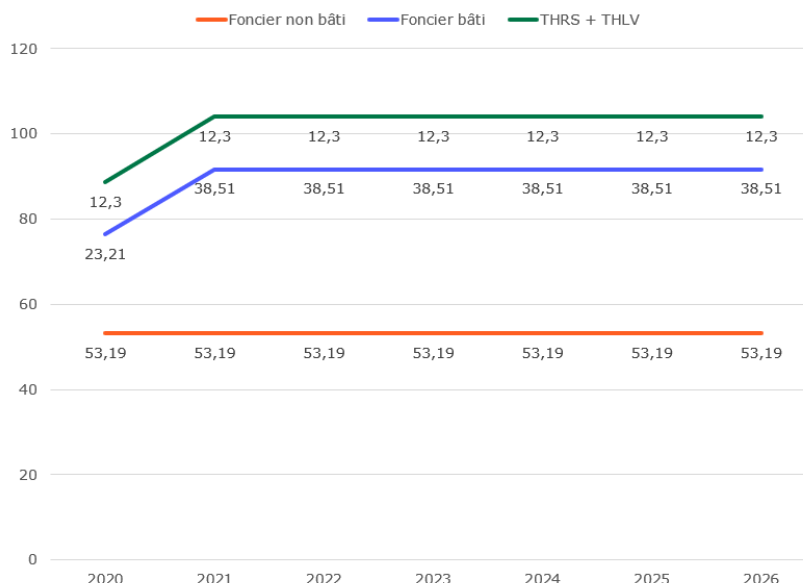
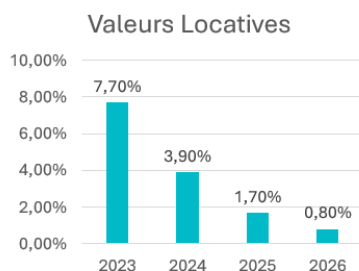
Le budget primitif 2026 intègre un recours à l'emprunt à hauteur de 202 k€ ; toutefois, cette mobilisation pourrait ne pas être nécessaire si les cessions envisagées, notamment celles du tènement situé avenue de la République et du terrain de la rue des Écoles se concrétisent. Le remboursement de l'annuité en capital devrait atteindre environ 466 000 €, contre 442 632 € exécutés en 2025.

Enfin, la structure de l'endettement demeure saine : les 9 emprunts actifs, dont 2 à taux révisables, ne présentent aucun risque particulier. L'ensemble est classé A1 selon la charte de bonne conduite « Gissler », attestant d'un profil de dette très sécurisant pour la collectivité.

7. Niveau des taux d'imposition

Les taux de fiscalité restent identiques à ceux de 2025. Pour mémoire, la TFNB doit respecter la règle des liens entre les taux avec la TH et seule la TFB est libre.

POLITIQUE DE TAUX (%)



Les recettes fiscales pour 2026 ont été estimées à 4 800 305 €, intégrant la revalorisation des bases d'imposition de 1 %, conformément à la préconisation de l'État en lien avec l'inflation.

Il convient de rappeler que le taux de taxe d'habitation applicable à la THLV n'a pas été augmenté, bien que la réglementation permette, depuis 2023, d'en modifier le taux sous réserve de respecter les règles de cohérence avec les taux de taxe foncière.

Par ailleurs, lors de sa séance du 31 mai 2023, la commune a instauré la taxation des friches commerciales. Prévues pour s'appliquer en 2024, cette imposition n'a toutefois généré aucune recette à ce jour.

8. Principaux ratios arrondis

Informations financières – ratios	Valeurs arrondies (6965 hab.)
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 259 €/hab
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1284 €/hab
3 Dépenses d'équipement brut / population	391 €/hab
4 Encours de dette / population	540 €/hab
5 DGF / Population	43 €/hab
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	47.80 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	103.23 %
8 Taux d'équipement : Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	30.47 %
9 Taux d'endettement : Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	42.05 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	1.97%

9. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

L'effectif au 1^{er} janvier 2026 est décomposé comme suit :

Emplois budgétaires :

Emplois permanents à temps complet : 77.27

Emplois permanents à temps non complet : -

Total : 77.27

Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETPT :

Agents titulaires : 59

Agents non titulaires : 19

Total : 78

(Remplacement de fonctionnaires autorisés à servir à temps partiel ou indisponible (maladie/maternité), accroissement temporaire d'activité, absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes)

Comparativement au BP précédent, les effectifs sont stables.

La masse budgétaire inscrite au chapitre 012 "Charges de personnel" pour l'exercice 2026, d'un montant de 4 191 900 €, intègre l'ensemble des évolutions prévisibles des dépenses de personnel. Elle comprend notamment l'augmentation naturelle dite *Glissement Vieillesse Technicité (GVT)*, correspondant à la progression de la rémunération des agents liée aux avancements d'échelon, de grade (via concours ou promotion interne).

S'y ajoutent également les autres facteurs d'évolution réglementaires, tels que la variation éventuelle de la valeur du point d'indice de la fonction publique, les ajustements liés aux mesures catégorielles statutaires (réformes de grilles, revalorisations, etc.), ainsi qu'une marge permettant d'anticiper un besoin ponctuel de remplacement ou de renfort en cas de défaillance d'agents au cours de l'année.

Elle inclut également la charge liée au RIFSEEP, ainsi que la prise en charge partielle de la mutuelle obligatoire et de la prévoyance, pour les agents ayant choisi d'adhérer aux dispositifs proposés.

À cela s'ajoutent :

- L'impact de l'augmentation du SMIC, dont les revalorisations successives se répercutent sur l'exercice 2026,
- L'augmentation du taux de cotisation de l'assurance statutaire, représentant un coût supplémentaire de 33 000 €,
- L'augmentation du taux de cotisation CNRACL, générant une dépense additionnelle de 68 000 €.

L'ensemble de ces éléments contribue à l'évolution globale des charges de personnel inscrites au budget.

Sont également compris 1 personne en contrat privé « Parcours Emploi Compétence » (PEC).

Il est important de préciser que, pour les contrats PEC, l'État rembourse la collectivité à hauteur de 60 % des dépenses correspondantes.

Par ailleurs, le ratio n°7 (voir chapitre 10), calculé en charges nettes de personnel, c'est-à-dire après déduction des remboursements perçus au titre des accidents du travail ou des maladies de longue durée et s'élève à 47.80%.

ETPT = Equivalent temps plein annuel travaillé

RIFSEEP = Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la fonction publique